

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Si mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

21 Mai 1874.

## Bulletin politique.

Comme morale de la chute du ministère Broglie, presque tous les journaux concluent à la dissolution de l'Assemblée. Ils disent que l'Assemblée a fini son temps, n'ayant pu faire son œuvre. Ils ajoutent qu'on est fatigué d'elle, qu'on lui reproche de s'être proclamée constituante et de n'avoir rien su constituer, d'avoir légiféré trois ans durant, nommé commissions sur commissions, examiné vingt projets, occupé et agité le pays de ses discussions sans être parvenue à faire une seule loi organique de quoi que ce soit.

Ce n'est pas sans quelque raison que l'on s'en prend ainsi à l'impuissance de l'Assemblée, du néant de la situation ; mais on ne remarque pas assez que cette impuissance de l'Assemblée est l'impuissance même du pays.

Dans l'état de division où est le pays, la dissolution ne serait pas une solution. De nouvelles élections générales donneraient une Assemblée en tout semblable à la précédente, également composée de légitimistes, d'orléanistes, de bonapartistes, de républicains et de nihilistes ; et cette nouvelle Assemblée serait tout aussi incapable que l'autre de faire soit la monarchie, soit l'empire, soit la république, soit même ce qu'on appelle le septennat ; et le pays resterait dans le même état d'anarchie, sans gouvernement et sans avenir.

A quoi servirait-il donc de changer ? à quoi bon remplacer cette Chambre par une autre qui serait la même, qui nous ferait repasser par les mêmes phases pour aboutir au même résultat ? L'Assemblée actuelle est ce qu'elle peut être, étant donné le pays ; elle ne pourrait être que pire.

Ce serait une illusion chez les conservateurs que d'attendre le salut de la suivante ; eux du moins n'ont pas intérêt à demander la dissolution.

Cependant le sentiment public réclame de l'Assemblée qu'elle fasse quelque chose ou qu'elle s'en aille : c'est logique. S'en aller, elle ne paraît pas généralement le vouloir ; faire quelque chose, elle ne le veut ou ne le peut d'elle-même.

A cette situation, il n'y a que deux issues : ou reconnaître le principe national et traditionnel du gouvernement en France, ou adopter le principe révolutionnaire du suffrage universel, les deux seuls possibles, les seuls aussi reconnus.

Il faudrait, avec l'assentiment du titulaire du septennat, que la question de gouvernement fût posée en ces termes devant l'Assemblée, comme question de principe, en dehors des opinions de parti : Le pays est sans gouvernement, il en a besoin d'un. Deux principes antagonistes de gouvernement sont en présence : le droit héréditaire de la royauté, qui a donné à la France son gouvernement jusqu'en 89, et la souveraineté du peuple, d'où procèdent les gouvernements modernes, république et empire. Lequel des deux convient-il d'adopter ?

L'impuissance de l'Assemblée cesserait, si la question se trouvait ainsi posée avec l'alternative d'une réponse ou de la dissolution. Il y aurait forcément une majorité

pour l'un ou l'autre principe, et cette majorité, sans aucun doute, contrainte par la circonstance et oubliant les dissensions particulières, irait à la monarchie.

C'est ce dénouement logique et constitutionnel d'une situation inextricable que les conservateurs doivent demander plutôt que la dissolution.

## Gazette parlementaire.

Séance du mardi 19 mai.

Enfin, elle est votée, cette terrible loi sur le travail des enfants dans les manufactures ; elle est arrivée, vaille que vaille, et non sans mainte anicroche, au bout de ses trois délibérations. On a fini par s'entendre tant bien que mal sur l'âge des enfants, sur la durée de la journée, sur le travail de nuit, sur la surveillance et sur les amendes. Elle ne vaut rien, cette loi philanthropique et humanitaire, et ses principaux auteurs n'ont pas l'air parfaitement convaincus de son excellence. Dans le doute, ils y ont introduit fort heureusement deux ou trois petits correctifs qui en tempèrent la rigueur, et l'industrie saura parfaitement tirer parti des facilités qu'elle lui laisse. La grande question était celle de l'âge ; on s'est arrêté au minimum de douze ans ; mais on a bien voulu admettre qu'en certains cas et moyennant certaines autorisations faciles à obtenir, les enfants eux-mêmes pourraient faire la journée complète, avec quelques intervalles de repos. C'est ce qu'il y a de mieux dans la loi.

## Chronique générale.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

« Les journaux qui défendaient la politique des ducs de Broglie et Decazes jettent feu et flamme contre les 52. Leur conduite a été cependant parfaitement loyale, logique et patriotique. Ils ont contribué à renverser M. Thiers, pour ne pas faire la république ; ils ont donc été conséquents avec eux-mêmes en refusant de laisser les ducs de Broglie et Decazes organiser un septennat qui serait devenu une institution républicaine. Mais cette institution, d'après le plan exposé si clairement par la République française, devait aboutir à un expédient orléaniste, en forçant la main aux princes d'Orléans qui se montrent fidèles à la parole donnée, le 5 août 1873, par le comte de Paris.

» On peut dire aussi que les 52 ont sauvé les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon qui, si les plans préparés avaient été exécutés, eût été sacrifié par ceux qui se seraient rendus maîtres de la situation dans le Grand-Conseil. M. Lucien Brun a donc eu raison de dire, dans sa dernière lettre, que le maréchal de Mac-Mahon n'avait pas de meilleurs amis que les royalistes. »

MM. de Broglie, Decazes, de Fourtou ont eu tour à tour des entrevues avec le maréchal.

M. de Goulard cherche en vain une combinaison ; on le prétend même sur le point de renoncer à former le nouveau ministère.

Quelques personnes parlent encore du duc Decazes pour le remplacer.

Le centre gauche se tient sur la plus grande réserve avec le centre droit. Les délégués de ces deux groupes ne semblent pas pouvoir se mettre d'accord.

Le centre gauche a reçu les émissaires de la gauche, qui sont venus plaider devant lui la cause de la dissolution à bref délai.

Les bonapartistes, qui espèrent cependant un ministère, affectent le plus grand calme et le plus grand désintéressement.

Paris-Journal, dans les diverses combinaisons ministérielles, a entendu prononcer les noms de M. de Cézanne, pour les travaux publics ;

De M. Grivart et de M. Desjardins, pour l'instruction publique ;

De M. de Lavergne et de M. de Cumont, pour le commerce (dont nous croyons que le portefeuille reste à M. Deseilligny).

Un moment, il avait paru décidé que le ministère battu le 16 allait rester aux affaires moins quatre de ses membres, MM. les ducs de Broglie et Decazes, Deppeyre et de Larcy.

La réflexion a démontré que le changement devait être plus considérable et le mouvement vers la gauche modérée plus accentué. C'est, en effet, une conséquence inévitable de cette singulière journée : la droite aura semé, mais c'est la gauche qui est appelée à récolter dans la personne de ses membres les plus rapprochés du centre droit.

On peut croire que M. de Goulard aurait déjà complètement réussi dans sa mission, si celle-ci ne se trouvait singulièrement compliquée par l'intervention des bureaux des réunions qui, à peine une liste formée, l'épluchent et la défont. Certainement, on ne saurait trop louer la bonne intention et le zèle de ces bureaux ; mais on ne saurait ne pas reconnaître avec nous combien, s'il est difficile de trouver neuf ministres disposés à s'entendre ensemble, il est plus difficile encore d'avoir l'agrément des réunions personnifiées dans leurs bureaux.

C'est là un rouage inutile et funeste.

On assurait, dans les couloirs de l'Assemblée, que M. Thiers se voyait déjà succédant au maréchal, et que, dans cette prévision, il avait composé son ministère. En voici la liste, quelque peu fantaisiste, qu'on faisait circuler sous le titre de : *Ministère de l'hôtel Bagration* :

Affaires étrangères, M. de Choiseul.  
Intérieur, M. Cochery.  
Finances, M. Wilson.  
Justice, M. de Marcère.  
Instruction publique, M. Beaussire.  
Guerre, le colonel Chadois ou le comte Rampon.  
Marine, M. de Tocqueville.  
Agriculture et commerce, M. Foubert.  
Travaux publics, M. Pernolet.

Sous-secrétaires d'Etat :  
Intérieur, M. Tassin.  
Instruction publique, M. de Salvandy.  
Finances, M. de Janzé.  
Justice, M. Turquet.

Président de l'Assemblée, M. de Lacre-  
telle.  
Chef du cabinet de M. Thiers, M. Lepetit.

Préfet de police, M. Guyot-Montpayroux.  
Préfet de la Seine, M. Rameau.

Redevenons sérieux :  
Les commissions mensuelles de l'Assemblée ont nommé leurs bureaux ; voici le résultat de cette élection :

Commission d'initiative parlementaire :  
MM. Daguenez, président ; L'Ebraly, secrétaire.

Commission des pétitions : MM. de Bonald, président, Vitalis, secrétaire.

Commission d'intérêt local : MM. Courbet-Poulard, président ; Warnier (Marne), secrétaire.

## UNE CONSULTATION POLITIQUE.

Voici sur la situation actuelle une nouvelle consultation politique de M. Pradié. Elle est adressée à la Presse, et quoi qu'elle ne dise rien que tout ce que le monde sait, elle est utile à lire, en ce qu'elle indique et met en relief les vues particulières dont s'inspire le groupe auquel l'honorable député de l'Aveyron a donné son nom :

« M. le duc de Broglie est tombé pour avoir temporisé, le lendemain du 24 mai, alors qu'il fallait agir avec vigueur, et pour avoir brusqué la crise alors qu'il fallait continuer à négocier. Sa chute n'en est pas moins belle. Elle prouve que cet homme d'Etat n'est dépourvu ni des qualités du négociateur, ni de celles de l'homme d'action. Sa chute est en outre un beau trait de caractère, qui lui assure une brillante revanche, maintenant que l'expérience lui a appris à manier les hommes et à agir à propos.

» La chute de M. de Broglie nous trace la voie à suivre. Il fallait trois mois de négociations pour préparer une majorité favorable à l'organisation du septennat, en gagnant quelques voix du centre gauche, et en réduisant le plus possible le nombre des intransigeants de la droite et du parti bonapartiste. M. de Broglie n'était pas homme à réussir dans cette double négociation. Mais nous croyons que le ministère actuel possèdera les qualités nécessaires, si le maréchal remplace un ou deux ministres par des hommes dont le caractère et les opinions inspirent toute confiance à la droite, et à cette nuance de républicains conservateurs que l'extrême droite vient d'introduire dans le corps de la place.

» Toute faute a infailliblement son châ-  
timent : c'est une loi du monde. L'extrême droite a voulu faire la monarchie en s'alliant avec la gauche. Celle-ci veut faire la République sous le nez de l'extrême droite et en passant par la porte qu'elle lui a si adroitement ouverte.

» Nous avions dit à la droite : Ne vous séparez pas de nous, si vous voulez rendre la monarchie possible en organisant le septennat de manière à en faire sortir la monarchie. Le septennat fait sans vous sera un septennat moins monarchique, et il pourra même devenir tout à fait républicain si votre défection devenait générale.

» Environ 50 membres de l'extrême droite et 40 bonapartistes ont fait défection. La rupture est accomplie entre le maréchal et environ 60 membres intransigeants de ces deux partis. Ces 60 membres, il faut les remplacer pour reconstituer une majorité. L'erreur de M. de Broglie, comme nous le donnions à entendre dans notre lettre au Journal de Paris, que ce journal a peu com-

prise, était de croire qu'il pourrait faire le septennat sans l'appoint d'un certain nombre de républicains; M. de Broglie est perspicace, il voyait les choses comme nous; mais il était, hélas! condamné, à cause des rancunes de la gauche, à faire le septennat avec l'extrême droite, chose impossible!

» La base forcément choisie par M. de Broglie n'était pas assez large. L'événement a prouvé que nous avions raison. Ceci doit être pour le maréchal un trait de lumière: il doit prendre les avis de M. le duc Decazes, qui a vu les choses à leur vrai point de vue, et qui n'a pas contre lui les rancunes du centre gauche modéré.

» La difficulté sera de conserver MM. Depeyre et de Larcy, qui se croiront tenus de suivre M. le duc de Broglie. Mais nous croyons que si la droite se retirait du ministère, elle manquerait à un devoir patriotique qui lui fait une obligation de rester à son poste pour que le septennat se fasse avec la droite, et que les lois constitutionnelles aient un caractère plus éminemment conservateur que si elles se faisaient avec la gauche.

» Avec la droite, l'organisation conservatrice du septennat est encore possible; car en remplaçant un ou deux ministres par deux hommes d'action du centre gauche, il est permis d'espérer qu'on remplacera largement les soixante détaillants du parti conservateur par autant de recrues du centre gauche. Ce parti, est, en effet, intéressé, comme nous, à organiser le septennat et à entrer dans le corps de la place pour y défendre et y représenter, à côté de la monarchie constitutionnelle, la République constitutionnelle, qui ont d'ailleurs de singuliers traits de famille.

» Pour le salut du pays, les choses doivent se passer ainsi; et, pour réussir, il faut que le maréchal fasse une question de gouvernement du vote, à bref délai, des lois constitutionnelles. Dans ces conditions, rien n'est perdu; hors de ces conditions, et faute de pouvoir rien constituer, il faut se dissoudre pour faire place à une Assemblée qui sache et qui puisse constituer quelque chose.

P. PRADIE, député.

\*\*

Nos voisins d'outre-Rhin font bonne garde. Exemple:

Samedi, à cinq heures, le ministère était renversé.

Le même soir, le prince de Hohenlohe bouclait sa valise, sur l'invitation du chancelier président du conseil, pour faire route vers Paris; et depuis lundi, le nouvel ambassadeur est à Paris.

Quant à M. de Bismark, il a retardé son départ pour Varzin.

\*\*

La forme sèche du bassin de l'Eure, dit le Havre, dans laquelle on a placé l'Amérique, a été complètement asséchée. Il est maintenant facile d'embrasser d'un coup d'œil la vaste coque du steamer. A première vue, on n'y découvre rien d'anormal, à part quelques petites fuites tout à fait insignifiantes et qui n'ont pas été à coup sûr les causes déterminantes de la catastrophe. Ce n'est que l'examen minutieux effectué par des hommes compétents qui pourra faire la lumière sur ce point important.

Déjà la commission a fait plusieurs visites à bord, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ces jours derniers, la coque de l'Amérique a été de nouveau examinée par la commission.

Deux pompes aspirantes et foulantes ont été établies près du bateau-porte, et l'eau qu'elles aspirent dans le bassin de l'Eure est refoulée à l'aide de boyaux dans la première cale avant. Le but de cette manœuvre est de faire découvrir les ouvertures qui existent dans les tôles, et par lesquelles l'eau, qui peut en sortir, aurait pu y pénétrer.

## Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

La Chambre des seigneurs de Prusse a adopté en seconde et dernière lecture, à la faible majorité de cinq voix, les lois confessionnelles déjà votées par la Chambre des députés. Le gouvernement prussien possède donc dès aujourd'hui tous les moyens d'action qu'il rêvait pour combattre utilement les ultramontains, les infailibilistes et, en général, la politique romaine. La lé-

gislation nouvelle fait passer, en effet, entre les mains de commissaires royaux la direction et l'administration des biens ecclésiastiques dans les diocèses laissés inoccupés; elle autorise en outre les paroisses devenues vacantes à la suite de l'incarcération, de l'internement ou du bannissement de leur curé, à élire elles-mêmes un nouveau titulaire, que le gouvernement reconnaîtra s'il remplit les conditions exigées par la loi, c'est-à-dire s'il se déclare prêt à s'enrôler dans les rangs des vieux catholiques et à servir la politique de M. de Bismark.

Les protestants orthodoxes qui siègent à la Chambre ont vivement combattu ces mesures. Refusant de se rallier à la politique religieuse du gouvernement prussien, et reconnaissant les liens intimes qui unissaient leur cause à celle du catholicisme, ils ont essayé de faire partager à leurs collègues les inquiétudes que les lois en discussion leur faisaient concevoir pour l'avenir de l'Eglise protestante en Allemagne; mais rien n'a pu ébranler le fanatisme de la majorité parlementaire, et la victoire est restée aux adversaires acharnés du christianisme et de la hiérarchie catholique.

Il résulte d'une dépêche adressée de Berlin au *Daily Telegraph*, en date du 17 mai, que la santé de M. de Bismark est redevenue mauvaise. Il devait partir pour Varzin lundi dernier, mais son départ est indéfiniment ajourné.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* nous apprend que le comte d'Arnim vient d'être mis provisoirement en disponibilité par l'empereur Guillaume. Il n'est déjà plus question de poursuites disciplinaires, et il est probable qu'à cette mise en disponibilité se bornera toute la satisfaction accordée à M. de Bismark contre son ennemi. Il ne faut pas oublier que M. d'Arnim a des protecteurs puissants dans l'entourage immédiat de l'empereur Guillaume et que le parti féodal, auquel il appartient, jouit d'une influence au moins égale à celle du grand chancelier.

Tous les journaux autrichiens constatent que les dernières pluies ont fait déborder les rivières et les torrents. La perte causée par ces sinistres est immense. En Styrie, plusieurs personnes ont péri. Les chemins de fer sont en partie détruits dans la Carniole, en Carinthie et en Styrie. Les pluies ont tellement fait grossir la rivière de Vienne qui traverse la partie sud-est de la capitale de l'Autriche, que l'autorité a dû prendre des mesures de précaution. Tous les ponts et passerelles, sauf les ponts Elisabeth et Schwarzenberg, ont été interdits à la circulation, parce qu'on craint qu'ils ne soient enlevés par les flots.

ESPAGNE.

En Espagne, la nouvelle d'une victoire remportée par les carlistes à la Guardia semble se confirmer.

D'après un télégramme, Dorregarray se serait même emparé de cette ville. Ce qui est certain, c'est qu'il s'opère en ce moment une grande concentration des forces carlistes en Catalogne, où Tristany et don Alphonse occupent Salona et Lerida.

Serait-ce pour aller au-devant d'une jonction des deux armées carlistes sur l'Ebre que le maréchal Concha a porté ses avant-postes à Medina de Pomar?

LES MASSACRES DU TON-KING, EN CHINE.

Les Missions catholiques, dans leur dernier numéro, donnent des renseignements d'une précision navrante sur la persécution des chrétiens dans le Tong-King méridional.

Ce sont, à ce qu'il paraît, les lettrés, les classes dirigeantes du pays par conséquent, qui ont pris l'initiative de ces massacres.

« Les chrétiens de Nam-Duong, écrit le vicaire apostolique du Tong-King, M<sup>r</sup> Gauthier, étaient déjà en route pour chercher un refuge auprès de nous, lorsque le grand mandarin de la justice leur fit dire qu'ils pouvaient rentrer chez eux sans crainte; ce qu'ils firent. Le soir du même jour, ils ont été cernés par les lettrés, ayant à leur tête les autorités locales, et tenus en réserve pour le couteau des assassins... »

» Le 24 février, jour annoncé, le bachelier Cuu et ses gens firent un sacrifice solennel. Le 25, avant l'aurore, pour entrer

en campagne, ils ont décapité deux servants du P. Doan et un chrétien, puis les ont jetés à la rivière. Le même jour, ils ont brûlé les trois villages de Trun-Lam, Mo-Vinh et Ban-Tach, et ont massacré les habitants qui s'y trouvaient.

» Ceux qui avaient pu s'enfuir dans les forêts furent recherchés au moyen de chiens de chasse et massacrés les jours suivants.

» On m'annonce de toutes parts que la rivière est couverte de cadavres venant du côté de Bang... Les brigands massacrent en ce moment les chrétiens de la paroisse de Hoi-Yen, et brûlent leurs villages.

» Ceux qui se sont réfugiés dans les falaises du voisinage sont pourchassés et brûlés vifs. Le grand mandarin de la justice, qui est au marché Sa-Nam, avec 800 hommes de troupes, reste tranquille spectateur du massacre des chrétiens de Nam-Duong, dont quelques-uns seulement auront pu s'échapper.

» La cour d'Annam et ses mandarins paraissent de complicité avec les assassins et n'emploient que « la voie de la persuasion » pour les engager à s'arrêter.

» Un des chefs, qui venait de faire assassiner deux chrétiens sur la grand-route, est allé en faire parade devant le gouverneur de la citadelle, qui l'a renvoyé avec honneur.

» A son retour, vingt femmes ou enfants sont tombés sous le fer de cet homme et de ses gens. Il venait d'offrir un sacrifice à la déesse de la prostitution, qui a un temple célèbre sur le bord de la route...

» Dans plusieurs localités, on prend toute une famille, le père, la mère et les enfants, on les lie ensemble avec des bambous, et on lance ces faisceaux humains dans le fleuve. On a soin auparavant de couper la tête aux hommes.

» La multitude de cadavres attachés ainsi par groupes de huit à dix, que charrie le fleuve principal, n'exhale, au grand étonnement de tout le monde, aucune mauvaise odeur.

» Voilà donc cinq paroisses, qui comptaient près de 40,000 chrétiens, qu'il faut rayer de la mission, ce sont: Lang, Thanh-Huyen, Nam-Duong, Hoi-Yen et Dong-Thanh.

» Beaucoup de victimes sont mortes au milieu des flammes.

» Dans d'autres districts, on commet les mêmes horreurs, et cela, au moment même où les envoyés du souverain annamite Tudu signent avec les autorités françaises un traité où il promet liberté de religion pleine et entière à ses sujets. »

## Nouvelles militaires.

LE DÉPART DE LA CLASSE 1868.

En parlant récemment des retraites militaires à 25 ans de services, nous disions que les trop nombreuses nominations d'officiers supérieurs pendant la guerre avaient détruit l'équilibre de l'avancement.

Les capitaines de l'armée, trouvant fermé l'accès au grade supérieur, avaient profité de l'issue que leur ouvrait la loi du 5 janvier 1872 et étaient partis en masse, laissant un vide considérable dans cette partie des cadres.

C'était là une perte regrettable, mais non irréparable; les vides ont été facilement comblés par des nominations faites dans les grades inférieurs.

Il y eut un nombre énorme de lieutenants faits capitaines et de sous-officiers faits officiers.

Ces dernières promotions, combinées avec les effets de la nouvelle loi sur le recrutement, ont eu malheureusement des conséquences inattendues assez fâcheuses: nos cadres de sous-officiers ont été épuisés, et nous ne pouvons plus les renouveler qu'à grand-peine.

C'est là une grave question! d'autant plus grave et inquiétante, qu'au lieu de tendre à une solution, elle se complique chaque année davantage.

Ainsi, jeudi prochain, la classe de 1868 libérée rentre dans ses foyers.

Le 32<sup>e</sup> de ligne, en garnison dans notre ville, perd pour son compte, par suite de ce départ, 50 hommes, 15 sergents et un sergent-major.

On ne sait comment ces 16 sous-officiers pourront être remplacés. Déjà, par insuffisance de sujets, il existe dans ce corps cin-

quante vacances de caporaux qu'on n'a pu combler.

Arrive l'année prochaine, et les difficultés seront plus grandes encore, car les classes de 1869 et de 1870, qui ont été appelées ensemble sous les drapeaux, partiront en emportant la plus grande partie des cadres actuels. Aucun sous-officier ne se rengage. C'est dans tous les régiments, comme au 32<sup>e</sup> de ligne.

N'y a-t-il pas là un vice d'organisation digne d'attirer l'attention de ceux qui pensent que l'avenir de la France dépend en partie de ses institutions militaires.

L'Empire avait dans ce sens fait de grandes choses. Au moment de la guerre, nous avions des cadres de sous-officiers qui faisaient l'admiration de nos ennemis eux-mêmes, et étaient l'objet de leur envie. On a voulu faire mieux que l'Empire; on a touché à tout, à tort et à travers, sans se préoccuper de l'ensemble, et on a rompu l'équilibre.

L'armée actuelle ressemble assez à un édifice dont on aurait enlevé la toiture et les fondations, sous prétexte de le réparer.

La laissera-t-on longtemps ainsi? Il est urgent d'aviser.

Le ministre de la guerre vient de prescrire l'envoi en congé immédiat des militaires libérables du service actif d'ici au 30 juin 1874 et actuellement présents dans les corps.

Jusqu'à l'expiration du temps de leur service actif, les hommes envoyés en congé, par application de cette décision ministérielle, continueront à compter à l'effectif des corps; mais ils seront, suivant les besoins du service, remplacés dans leurs grades ou emplois.

Le titre qui leur sera délivré à leur départ du corps sera un simple congé portant cette mention: Valable jusqu'à l'époque de l'expiration du service actif. »

Ils recevront une feuille de route avec indemnité.

MUSIQUES D'INFANTERIE.

Voici le texte d'un rapport de M. le ministre de la guerre, qui a été approuvé par le Président de la République:

« L'organisation actuelle des musiques d'infanterie, décrétée en vue du service obligatoire qui paraissait devoir donner des musiciens en nombre suffisant, n'ayant pas produit les résultats qu'on en espérait, et, d'un autre côté, une nouvelle organisation plus appropriée aux besoins des musiques ne pouvant avoir lieu avant le vote de la loi sur les cadres, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, à titre de mesures transitoires, les dispositions suivantes, qui me paraissent seules pouvoir être adoptées, quant à présent, par modification au décret du 4 octobre 1872:

» 1<sup>o</sup> Les musiciens classés, liés au service, et qui deviennent libérables, seront autorisés, sur leur demande, à rester dans les musiques commissionnés, en conservant la classe dont ils sont en possession, et sans qu'ils puissent être admis à en changer ultérieurement.

» 2<sup>o</sup> Les soldats musiciens commissionnés, mais sans attribution de classe.

» Ces services donnent droit à la retraite après 25 ans accomplis sous les drapeaux.

» 3<sup>o</sup> Les conseils d'administration pourront accorder à ces deux catégories de musiciens, à la condition de rester dans les limites de la somme allouée, comme abonnement, pour le service de la musique, des primes mensuelles de fonctions en rapport avec leur talent et les services qu'ils rendent, sans que toutefois, dans aucun cas, ces primes puissent excéder, pour les musiciens classés qui ne sont pas de 1<sup>re</sup> classe et pour les musiciens commissionnés non-classés, le maximum des primes données aux musiciens de 1<sup>re</sup> classe. »

ECOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

Les candidats pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire sont informés que les compositions se feront les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> juin prochain, à 8 heures du matin, dans les villes ci-après désignées, savoir:

A La Flèche, pour le département de la Sarthe;

A Poitiers, pour Charente-Inférieure, Indre, Vienne, Haute-Vienne;

A Rennes, pour Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée.

A Tours, pour Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 11 mai, le nommé Poirier, Louis, âgé de 26 ans, conducteur de la voiture publique de Beaufort à la Ménitrie, arrêta ses chevaux près de la Ménitrie pour faire descendre un voyageur, auquel il donna une malle placée sur l'impériale.

Voulant ensuite reprendre sa place sur son siège, ce conducteur perdit l'équilibre, tomba à terre et se tua sur le coup.

Le même jour, le nommé Chailloux, Victor, âgé de 80 ans, propriétaire à Martigné, rentra chez lui lorsqu'il voulut raccourcir son chemin en passant un ruisseau sur une petite passerelle fort étroite.

Chailloux tomba dans le ruisseau et s'y noya, bien que ce ruisseau eût seulement de 30 à 40 centimètres d'eau. (Maine-et-Loire.)

Nous rappelons qu'il y aura fête, le lundi de Pentecôte, 25 mai, aux Rosiers, à l'occasion de l'assemblée de cette commune et du concours de bestiaux du canton nord-ouest de Saumur.

La banque de France retire de la circulation tous les billets de 25 francs.

Nous sommes délivrés de la lune rousse, depuis le 15 mai à 10 heures 7 minutes du soir, mais nous n'en avons pas encore fini avec les froids. Ces jours passés, il y a eu des gelées qui ont atteint les vignes et les pommes de terre.

Une forte gelée est annoncée pour le 25; espérons que cette prédiction ne se réalisera pas.

Une nouvelle circulaire vient d'être adressée à qui de droit, rappelant que toute réclamation, pétition, demande, soit soumise à la formalité du timbre, quels que soient les pétitionnaires, l'objet de la demande et le fonctionnaire auquel elle s'adresse. La même formalité doit être exigée pour les actes présentés par des particuliers à la légalisation des fonctionnaires administratifs.

La circulaire donne avis que toute demande, pétition, etc., non timbrée, sera renvoyée à son auteur.

### LES DIAMANTS DE L'IMPÉRATRICE.

On se rappelle les contes faits au sujet des diamants de l'Impératrice et les tentatives d'escroquerie auxquelles ils donnèrent lieu de la part de certains filous espagnols.

Il faut que ce moyen d'exploitation de la crédulité ait réussi, malgré les avertissements des journaux, puisqu'il se trouve encore des chevaliers d'industrie pour l'employer.

Voici un fait qui le prouve. Il vient de se passer sur les confins de notre département, dans la Vienne; nous avons en main les pièces qui en attestent la réalité.

Un habitant de Saint-Pierre-de-Maille, M. L., a reçu, il y a peu de temps, une lettre datée de la prison civile de Madrid et portant la signature Negrete.

Dans cette lettre, Negrete raconte à M. L. qu'il a appartenu à l'armée espagnole en qualité de capitaine et qu'il a été pendant deux ans au service de l'Impératrice.

Le lendemain de la bataille de Sedan, l'Impératrice, qui avait en lui pleine confiance, l'ayant fait appeler, lui aurait remis un coffret en fer, contenant des bijoux et des valeurs pour une somme de plus de quatre millions, en le chargeant de le porter à Madrid à M<sup>me</sup> la comtesse de Montijo, sa mère.

Il se mit en route, mais, traqué par les autorités républicaines, et pour éviter que son dépôt lui fût enlevé, il l'envoya dans la commune de Saint-Pierre-le-Maille, à un endroit situé à un kilomètre environ du chemin qui mène de cette localité à Montmorillon.

Revenu à l'hôtel Vergnaud, où il logeait, il dressa un plan destiné à lui permettre de reconnaître plus tard le lieu où se trouvait le coffre. Puis ayant, pendant le dîner, entendu parler de M. L. comme d'un

homme recommandable, il prit en note son nom, partit et rentra en Espagne.

Arrivé à Madrid, Negrete aurait été arrêté comme coupable de désertion, de conspiration, enfin d'abus de confiance sur la plainte de M<sup>me</sup> de Montijo, à qui il n'avait pu remettre les bijoux et les valeurs dont l'Impératrice lui avait annoncé l'envoi.

Dans cette situation et irrité des poursuites dont il était l'objet, il aurait résolu de s'approprier le trésor qui lui avait été confié. Il demanda donc à M. L. de le seconder dans son projet et lui offre le tiers du contenu du coffre, à la condition qu'il lui enverra onze cents francs qui lui sont indispensables pour racheter ses trois malles saisies par l'autorité judiciaire et dans lesquelles se trouve le fameux plan, sans lequel le coffre ne saurait être retrouvé par lui. Ces onze cents francs doivent être adressés à M. Jésus Redonda, rue Saint-Inès, 4, à Madrid.

A l'appui des énonciations de sa lettre, Negrete envoie diverses pièces, notamment :

1° Une attestation en langue espagnole, signée « don Julian Martinez Janguas, notaire des tribunaux nationaux de l'illustre collège de Madrid, et greffier de cette juridiction, » certifiant que les malles de Negrete ne lui seront rendues que contre le paiement d'une somme de 1,045 piécetas;

2° Un inventaire signé du grand chambellan du Palais, maréchal Vaillant, revêtu du timbre sec et du timbre noir de la chancellerie impériale, indiquant les objets confiés à Negrete.

Voici cet inventaire :  
« Etui n° 5, collier et brillants, cadeau de S. M. l'Empereur de Russie, 300,000 fr.;  
» Etui n° 32, diadème de perles et brillants de grande dimension, cadeau de S. M. l'Empereur du Brésil, 450,000 fr.;  
» Etui n° 39, bracelet d'or émaillé et orné de perles et brillants, cadeau de S. M. la Reine d'Espagne, 210,000 fr.;  
» Etui n° 68, écriin avec une bague d'or, ornée d'un brillant et cinq perles cadeau de S. M. le roi de Portugal, 180,000 fr.;  
Dix-huit paquets de billets de la Banque de France, 3,400,000 fr.; total, 4,240,000 francs. »

La trame, comme on le voit, était bien ourdie; malheureusement pour le capitaine Negrete, le coup n'a pas réussi; la mèche était éventée, et les 1,400 fr. n'ont pas pris la route de la prison civile de Madrid.

(Journal de la Vienne.)

## Agriculture.

### LES ÉCORCES DU MURIER.

Les écorces du mûrier renferment en abondance une fibre remarquable par sa finesse, son éclat, sa blancheur et sa ténacité.

Utiliser cette fibre est, dit le *Journal d'Agriculture pratique*, un moyen d'atténuer la crise que traversent les pays séricicoles.

En écorçant les branches de mûrier au fur et à mesure de la taille, et en soumettant les écorces brutes à un malaxage spécial, on obtient des lanières corticales dépouillées de l'épiderme brunâtre et contenant de 50 à 60 0/0 de fibre pure.

Similaire du coton par la dimension et la finesse de ses fibres, la filasse du mûrier lui est bien supérieure par sa ténacité et son éclat soyeux. Il est donc permis d'espérer qu'un jour viendra où ce précieux textile aura un meilleur emploi que celui que nous lui réservons aujourd'hui.

En attendant, vu la rareté et la cherté du chiffon, la nécessité d'un outillage spécial pour la fabrication des pâtes à papier de paille et d'alpha, et, partant, de leur prix élevé, on peut admettre, sans présomption, que les écorces du mûrier, en raison de leur prix modique, de la facilité avec laquelle elles peuvent être travaillées, sans rien changer aux procédés et à l'outillage en usage dans les papeteries, trouveront toujours un débouché certain et assuré.

Sans parler d'Olivier de Serres qui fit tisser pour le roi Henri IV un service de table en filasse de mûrier; de nombreux chercheurs ont travaillé à la solution de ce difficile problème. Citons entre tous M. Cabanis, qui a publié une excellente brochure sur ce sujet et a excité l'admiration des visiteurs de l'exposition de Londres (1862), par les beaux échantillons exposés.

Le journal auquel nous empruntons ces

détails évalue à 405 fr. par hectare le revenu net que peut obtenir le cultivateur par l'écorçage. Il recommande, en outre, un procédé dont l'emploi permettrait d'opérer économiquement le décorticage du mûrier et le nettoiement des écorces.

## Faits divers.

Le parti bonapartiste a fait frapper en Angleterre des pièces de cinq francs à l'effigie du prince impérial.

On voit, d'un côté, l'effigie du jeune prince avec les mots : *Napoléon IV, empereur*, et le millésime de 1874; de l'autre côté, les armes impériales et l'indication de la valeur de la pièce.

Ces pièces diffèrent de celles qui sont frappées à la Monnaie par un détail : le bord de la pièce ne porte pas l'exergue : *Dieu protège la France*.

Quelques-unes de ces pièces ont été introduites en France.

Entendu pendant la lecture du projet sur la Chambre haute.

« Art. 16. Les membres du Grand Conseil ne recevront ni traitement, ni indemnité. »

— Une assemblée de *désappointés*, alors!

L'usine Krupp, où l'on confectionne ces formidables engins de guerre dont la Prusse était si fière, est considérablement distancée aujourd'hui par celle que les Anglais viennent de construire à Wolwich.

Un marteau, d'une force dépassant de beaucoup ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, vient d'être placé dans l'arsenal maritime de nos voisins d'Outre-Manche. Laissons à ce sujet la parole au *Times*, qui donne la description de ce marteau :

L'immense pouvoir du nouveau marteau ne peut être compris qu'en le voyant opérer. Dire que c'est le plus grand et le plus puissant du monde ne donne qu'une légère idée de sa grandeur et de sa capacité.

Quoiqu'on l'ait décrit comme n'ayant qu'un poids de 30 tonnes, le poids réel de la portion qui s'abaisse est de bien peu au-dessous de 40 tonnes, et la force de ce poids est de beaucoup augmentée par la vapeur qui le met en mouvement de haut en bas.

On a calculé que l'emploi de la vapeur, par la partie supérieure, donne au marteau une force égale à celle qu'il obtiendrait si on le laissait retomber de son propre poids d'une hauteur de 80 pieds.

Le marteau a 45 pieds de haut, et couvre avec ses supports une surface d'environ 120 pieds carrés; au-dessus du sol, il pèse 500 tonnes, et le fer qui a servi à établir ses fondements est égal au poids de 665 tonnes.

La construction a coûté 50,000 livres sterling.

Un des fourneaux qui doivent servir à l'alimentation du marteau a été mis en action. Ce fourneau est assez grand pour servir de maison d'habitation, et un omnibus pourrait parfaitement y être introduit par la porte d'entrée. Cette porte a un poids de sept tonnes; elle est, selon l'usage, formée d'un encadrement en fer, rempli de briques réfractaires.

La construction entière du fourneau n'a pas exigé moins de 15,000 de ces briques, sans compter la cheminée; et la fonte de charpentes en fer et d'autres ouvrages se rattachant au marteau, a occupé, pendant plusieurs mois, tous les ouvriers du *Dial-Square*, dans l'arsenal royal.

### CHARBON DE SUCRE.

Tout le monde croit connaître le charbon de sucre parce que tout le monde en a produit. Cependant nous ne nous doutions pas de quoi cette matière est capable. M. Monier, par des expériences très-simples, révèle le charbon de sucre sous un jour tout nouveau qui laisse entrevoir des applications importantes.

Faites brûler du sucre, non pas dans une pelle, mais dans un creuset, et chauffez à blanc; laissez refroidir, puis versez dans le creuset un épais sirop, remettez au feu et chauffez comme précédemment. Recommencez cinq ou six fois. Le charbon est devenu extrêmement compact et en même temps

d'une dureté tout à fait imprévue; rayer le verre est un jeu pour lui, il laisse sa trace sur le cristal de roche, et M. Dumas pense que si on le portait à la température où fond le platine, il serait bien plus dur encore.

Ne voyez-vous pas tout de suite la valeur industrielle de ce nouveau produit? Le polissage des corps durs lui sera confié, et peut-être le percement des tunnels trouvera-t-il en lui un précieux succédané du diamant-noir.

Décidément le chapitre des affaires cocasses est inépuisable.

A la porte d'un marchand de vins, rue Drouot, à Paris, on voit cet écriteau :

VIN POUR HUITRES.

C'est flatteur pour les consommateurs!

## Dernières Nouvelles.

Paris, 20 mai.

La combinaison ministérielle n'est pas encore trouvée; M. de Goulard a laissé ce soin difficile à M. Decazes, qui, jusqu'à cette heure, n'a pas été plus heureux.

On prétendait que le ministère serait présenté à l'Assemblée à la fin de la séance. Cela n'est plus probable.

Voici cependant les derniers noms publiés officieusement par les feuilles gouvernementales :

MM. de Goulard, Decazes, Mathieu-Bodet, amiral de Montaignac, de Lavergne, Cézanne, Desjardins, général du Barail, Desseilligny.

La gauche était, dit-on, décidée, si le ministère était annoncé à la fin de la séance, à poser immédiatement la question de confiance.

D'autres disaient que l'on déposerait une proposition de prorogation pour quelques jours, afin de laisser aux esprits le temps de se calmer.

Le centre gauche tend toujours à se diviser. La fraction Christophle se séparerait décidément du centre gauche modéré et du centre droit.

Cette fraction du centre gauche voit l'élément orléaniste trop prononcé dans le nouveau ministère qui, très-certainement, ne sera pris que dans le *centre droit gauche* et le *centre gauche droit*. Elle trouve étonnant que le ministère sortant soit remplacé par ceux qui, depuis longtemps, avaient mené une campagne contre lui.

Le maréchal est plus que jamais fatigué de la situation et ne s'en cache pas.

La gauche républicaine, qui s'est réunie aujourd'hui, n'a pas dressé de procès-verbal de sa séance.

Elle a pourtant décidé de repousser, mais avec ménagements, toute proposition tendant à poser la question de Monarchie.

Tous les membres de la gauche ne sont pas précisément de cet avis, car un député républicain a déclaré devant témoins qu'il voterait plutôt pour la Monarchie légitime que pour toute autre forme de Monarchie.

Le maréchal semble se rallier à l'idée d'un Septennat personnel.

On dément la note qui annonçait que M. de Belcastel avait eu une entrevue avec le maréchal.

On commente beaucoup la prétendue note diplomatique disant que la présence de M. Decazes dans le nouveau ministère serait bien vue du gouvernement allemand.

La dissolution, de l'avis général, semble de plus en plus inévitable, car le ministère à venir ne vivra pas.

C'est la gauche qui la réclamait avec le plus d'acharnement.

Aujourd'hui qu'elle semble probable, une partie de la gauche avoue déjà qu'elle ne la désire plus, mais qu'elle la subira par discipline de parti.

Pour les articles non signés : P. GODT.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**  
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.  
Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**  
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes coloriées et les patrons en grandeur naturelle.  
Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**  
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures coloriées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.  
Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.**  
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.  
Le 67<sup>e</sup> fascicule, NAT à NOI, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans saïs, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-

vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaury, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N<sup>o</sup> 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N<sup>o</sup> 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N<sup>o</sup> 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie

de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n<sup>o</sup> 62,913.

Valgoire (Ardèche), 19 octobre 1863.  
La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.  
MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en tablettes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Goussier, épicière, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MAI 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	59 50	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	322 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	86	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	397 50	7 50	»
5 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit Mobilier	323 75	6 25	»	Crédit Mobilier esp., j. juill.	392 50	3 75	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	506 25	2 50	»	Société autrichienne, j. janv.	721 25	2 50	»
Emprunt 1872	94 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	338 75	2 50	»	OBLIGATIONS.			
libéré	95 20	»	»	Est, jouissance nov.	492 50	2 50	»	Orléans	284 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	218	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	845	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	283 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	433 75	»	»	Midi, jouissance juillet.	615	»	»	Est	277 50	»	»
— 1865, 4 %	460	»	»	Nord, jouissance juillet.	1046 25	3 75	»	Nord	289 50	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	293	»	»	Orléans, jouissance octobre.	812 50	»	»	Ouest	277	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	269 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50	»	»	Midi	283 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3880	»	»	Vendée, 350 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	257 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	565	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	697 50	2 50	»	Vendée	246 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	431 25	»	»	Société Immobilière, j. janv.	20	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»								

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — — solr.
4 — 12 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — solr.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, quitte Saumur, arrive à Ch. 432.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
41<sup>e</sup> ANNÉE (1873).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
— cartonné . . . . . 8 50  
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.  
Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer chaque volume séparément.

**MAGASIN PITTORESQUE**

La collection se compose des années 1833 à 1873. — Le volume 1873 (41<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1873.  
LES ABONNEMENTS COURRENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

**OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :**

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
Cartonné . . . . . 8 50  
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1874, environ 30 gravures dans chaque Almanach.  
Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4<sup>e</sup>, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
Prix . . . . . 15 fr.  
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.  
L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15  
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4<sup>e</sup>. — 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché . . . . . 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.  
Prix de chaque volume broché. 7 fr. 50  
L'ouvrage complet. . . . . 15  
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8<sup>e</sup>.  
Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr.  
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.  
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.  
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 1, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Jardin, Cour, Ecurie et Remise.  
Situés à Saumur, à l'angle de la rue de la Montée-du-Fort et de la rue Duplessis-Mornay, appartenant à M. et à M<sup>me</sup> Favre.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (222)

**VENTE MOBILIÈRE**  
Après décès.

A Saint-Florent.  
Dans la maison qu'occupait M. Léon ROUSTEAUX.  
Le dimanche 24 mai, à midi.  
Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.  
Il sera vendu :  
Plusieurs lits en bois et en fer, couvertures, matelas, édredons, couvertures et rideaux, fauteuils, chaises, tables et buffet, une belle armoire à glace, plusieurs glaces, jumeaux, couverts en Ruolz, plusieurs belles lampes, instruments de jardinage, vêtements d'homme, un dictionnaire de Littré, quantité d'autres livres et différents objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**MAISON A LOUER**  
Avec servitudes, cour et jardin.  
S'adresser à M<sup>me</sup> TESSIÉ.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**MAISON**  
Rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 7,  
AVEC JARDIN.  
S'adresser audit notaire. (1)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour Noël 1874,  
**VASTE LOCAL**  
Rue d'Orléans,  
Actuellement occupé par la maison de banque Louvet, Trouillard et C<sup>o</sup>. Il peut se diviser en une ou plusieurs boutiques avec grands appartements au deuxième et au troisième étage, au gré des locataires.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (193)

**MAISON**  
**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean.  
S'adresser à la Retraite. (213)

**A VENDRE**  
D'OCCASION,  
Un **TILBURY** à quatre roues, en très-bon état, et un **BON CHEVAL** de douze ans.  
S'adresser au bureau du journal.



**JE GARANTIS**  
La destruction complète des Puce et Punaises, sans toucher à aucun meuble. J'envoie l'ingrédient franco, avec notice, contre 1 fr. 25 c en timbres. S'adresser à M. J.-B. MORY négociant, à Tourcoing (Nord).  
Même adresse. Envoi gratis et franco, de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 16 centimes le litre, Liqueurs, etc. Economie garantie de 50 à 80 % sur prix d'achat.

**AVIS**

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**  
pouvant disposer de trois heures par jour.  
S'adresser au bureau du journal.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge.  
S'adresser au bureau du journal.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.  
ABONNEMENTS :  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

**STEAMERS RÉGULIERS**  
Entre NANTES et LONDRES

Le LOUVAIN  
Capitaine ANNIS.  
Nantes — G. Douillard et R. Régnault, directeurs; Th. Denis, courtier.  
Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

**AVIS**

**MAISON DE NOUVEAUTÉS**  
Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf.  
A SAUMUR.

**M. Eug. BIZERAY**  
A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.  
Se présenter de suite.  
Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.